



Féu 2017

## Mairie de Delouze-Rosières

# Bulletin d'information municipale N° 27

13 grande rue Delouze 55130 Delouze-Rosières - tél : 03 29 90 37 40 - Mail : [commune-de-delouzerosieres@orange.fr](mailto:commune-de-delouzerosieres@orange.fr)

Blog - <http://delouzerosieres.canalblog.com/>

**Réunion de la commission** de révision des listes électorales, le 9 janvier. La commission a validé les modifications prévues, inscriptions et radiations.

**Démontage des illuminations** par la société « Electrophase », le 9 janvier, et désinstallation des sapins de Noël, par notre employé communal, Didier. Celui-ci a procédé aux vérifications techniques des guirlandes afin de les remettre en état pour l'année prochaine. Les fêtes sont terminées....



### Statistiques blog en 2016 :



Nous avons eu 6281 visiteurs pour 12934 pages consultées. Ce qui fait plus de 520 visiteurs, en moyenne, par mois. Ce blog est devenu un outil indispensable

pour communiquer avec les habitants, les informer sur la vie communale, sur les sorties, sur la vie associative. Vous pouvez commenter les articles et nous faire part de votre ressenti. Nous souhaitons échanger afin de mieux cibler notre action municipale.



### Nouvelle Codecom :

M. le Maire a participé à la première réunion le 09 janvier qui a permis l'élection du président

(Stéphane Martin),

des vice-présidents et des membres du bureau. Notre maire fait maintenant partie du nouveau bureau de la Codecom. Le jeudi 12 janvier, nouvelle réunion pour examiner la fiscalité et donner les orientations à celle-ci. Le 13 février, première réunion du bureau. Les comptes rendus

des réunions du conseil communautaire sont disponibles sur le blog.

**Les pigeons envahissaient** le clocher de l'église de Rosières et produisaient d'importants dégâts. Notre employé communal a donc fabriqué et adapté des cadres grillagés pour obstruer les abat-sons et les ouvertures du clocher.



Cependant, nous ne voulions pas voir les chouettes Effraie désertier le clocher. Aussi Didier a fabriqué un nichoir sur les conseils de Lorraine Association Nature (LOANA). Il a été placé devant un trou pratiqué dans

les cadres grillagés. Un spot lumineux à déclenchement automatique lors du franchissement du portail a également été installé à l'entrée de l'église de Rosières afin d'en faciliter l'accès.



**Le 20 janvier, à la mairie**, M. le maire, au nom du Conseil Municipal a présenté à l'assemblée ses

vœux pour 2017. Il en a profité pour rappeler le sens du travail accompli au sein du conseil municipal, en équipe et en toute transparence. Il a aussi rappelé les actions menées en 2016 sur le territoire des deux villages. Il a aussi précisé les actions et les orientations pour 2017. La réunion s'est terminée cordialement autour du verre de l'amitié.

### Episode eau contaminée :



Une analyse en date du 20 janvier a révélé que l'eau du robinet était l'objet d'une forte contamination microbiologique. Cet incident était dû à une déficience de chlore. Nous avons immédiatement prévenu les

habitants de la commune via un papier dans les boîtes à lettres et par une information sur le blog. Des analyses complémentaires ont été effectuées par l'ARS le 25 janvier dont les résultats nous sont parvenus le 27 janvier à 16h30. La levée des restrictions d'usage a été prononcée. Nous avons également demandé à M. le Président du SIVU de revoir les procédures d'alerte en cas de contamination.

**Un peu d'histoire**, à propos des lavoirs : Depuis les temps les plus anciens, l'eau est la source de



vie. Sa présence était souvent source de sédentarisation, donc à l'origine du village. C'est à partir de la révolution en 1789

que les choses évoluent dans le domaine de la salubrité publique.

Avant, les hommes et les bêtes partagent les sources. En 1832, la France doit faire face à une grave épidémie de choléra, plusieurs centaines de milliers de morts dont 4000 recensés en Meuse.



Des mesures d'hygiène sont prises : éloignement des cimetières, éradication des tas de fumier, création de lavoirs et d'égayoirs pour les bêtes. Avant la révolution de 1789, Delouze possédait une source « miraculeuse » appelée Saint-Pierre de Vérone qui avait le pouvoir de guérir les enfants malades. En 1770, la source fut transformée en lavoir découvert puis couvert en 1857, œuvre de l'architecte Thiébaud.

Si vous possédez des photos anciennes ou des documents sur l'histoire de nos villages, partagez-les avec les habitants par l'intermédiaire de ce bulletin.

**Réparation de la cloche** de l'église de Delouze le 25 janvier avec les changements du battant et de l'ensemble des chaînes d'entraînement par l'entreprise BODET. C'est cette même entreprise qui est chargée de l'entretien des

horloges et des cloches des 2 églises de nos villages.

**Projet sur Rosières** : Nous avons pris contact avec un cabinet d'architectes de Commercy pour étudier la faisabilité de réhabilitation de l'ancienne mairie de Rosières en logements



locatifs. L'annexe, bâtiment remarquable, pourrait être aménagée en local communal pour accueillir le bureau de vote et servir

de salle communale. Les bâtiments actuels inoccupés se dégradent et si nous ne voulons pas les voir se détériorer et disparaître à terme, il faut rapidement envisager leur avenir et destination. Cette étude nous permettra de connaître les potentialités des deux bâtiments.

**Emploi fictif** : A la mairie, soyez rassurés, nous n'avons aucun emploi fictif, pas de travail dissimulé pour nos conjoints ou nos enfants.... Nous sommes Clean !!

**Acca, suite** : M. le Maire a reçu des membres de l'ACCA afin de trouver des solutions au différend entre la commune et l'association. Un nouveau bail va être proposé, adapté aux requêtes de la commune et plus en conformité avec les prix de location de chasse en vigueur dans le département. Le Président de l'ACCA a démissionné de son poste et nous attendons l'élection d'un nouveau président et d'un nouveau bureau pour poursuivre nos échanges avec l'ACCA.



**Acquisition d'un véhicule utilitaire**. Nous prospectons actuellement pour trouver un véhicule communal d'occasion, qui doit nous permettre de réaliser les tâches liées aux activités de notre employé communal,



soit transporter la tondeuse à gazon d'un village à l'autre, transporter les objets encombrants, etc... Pour résumer, nous souhaitons disposer d'un outil de travail et accessoirement d'un moyen de transport adapté à ses besoins. Affaire à suivre.